



RESTAURANTS SCOLAIRES et ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE François DEFORGE et ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE du CHATEAU



Fiche d'inscription - année scolaire 2022/2023

Représentant légal de(s) enfant(s) :

NOM Prénoms des parents (1)N° allocataire C.A.F

Domicilié(s)..... Téléphone fixe / mobile :

Code postal..... Ville.....

Enfant(s) inscrit(s) : Adresse courriel :

Table with columns for NOM Prénom, Date de naissance, Ecole (cochet) MAT/ELEM, Classe, RESTAURATION (L, M, J, V), and ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi) with sub-columns Ma, S.

MAT : Maternelle ; ELEM : Elémentaire ; L : Lundi ; M : Mardi ; J : Jeudi ; V : Vendredi ; Ma : Matin ; S : Soir.

Restrictions ou contre-indications alimentaires :

NOM Prénom de l'enfant :

Nature de la restriction : (joindre un certificat médical)

Personnes à contacter aux heures des repas :

NOM Prénom : Téléphone fixe / mobile :

NOM Prénom : Téléphone fixe / mobile :

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant (autres que les parents) :

Table with columns: NOM, PRENOM, Lien de parenté avec l'enfant, ADRESSE, TELEPHONE

Prix et facturation des repas :

La collation du matin est proposée à chaque élève de l'école maternelle et est facturée forfaitairement 4.00 € par mois (2) Chaque repas du midi est facturé sur la base d'un prix unique (2) : Maternelle : 3,93 euros Elémentaire : 4,13 euros

Tarif réduit pour les familles de trois enfants scolarisés et plus : remise de 20% par enfant à compter du 3ème enfant applicable sur les tarifs repas et collation en vigueur pour le ou les enfants concernés.

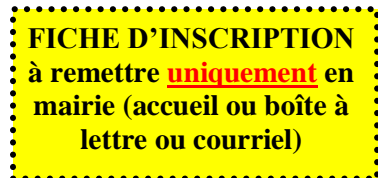
Tarifs réduits : Collation par mois : 3,20€ Maternelle : 3,14 euros Elémentaire : 3,30 euros

Un minimum de tarification forfaitaire de 15 € sera appliqué pour les prestations de repas qui n'atteindraient pas cette somme.

Le nombre de repas pris par chaque enfant est comptabilisé en fin de mois après un pointage quotidien ; une facture est établie par famille.

Le(s) parent(s) déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement et l'approuvent.

Date : ... / ... / 2022 Signature(s)



Absence : prévenir les restaurants scolaires dès que possible et au plus tard avant 9 heures le jour d'absence :

téléphone : maternelle : 02.43.52.13.88 et élémentaire : 02.43.20.08.21.

Service gestionnaire : Mairie Place de la Résistance 72140 Sillé-le-Guillaume Tél : 02.43.52.15.15
mairie@sille-le-guillaume.fr

Modes et délais de paiement : Le paiement devra être effectué auprès du Centre des finances publiques (CFP) de CONLIE, allée Marie Louise SOUTY 72240 Conlie tél : 02.43.20.50.46, soit par :

- ▬ internet (TIPI – plus de détails sur <http://www.sille-le-guillaume.fr/Paiement-par-internet.html>),
- ▬ prélèvement automatique
- ▬ au guichet (en cas de paiement par chèque celui-ci devra être libellé au nom du « Trésor public »),
- ▬ paiement de proximité (payable auprès d'un buraliste) : Bar – Tabac – Presse – Loto / 20 Place de la République 72140 SILLÉ-LE-GUILLAUME ; munissez-vous de votre avis ou facture comportant le QR code.

- (1) les 2 parents lorsqu'ils exercent conjointement l'autorité parentale ou le parent qui exerce seul l'autorité parentale ou la personne ayant la responsabilité de l'enfant.
 - (2) le tarif est fixé chaque année par le conseil municipal avant la rentrée scolaire.
- .../...